

## Répartition

Le Damier de Godart est présent au **Maghreb** (Maroc et Algérie) et dans la **Péninsule Ibérique** (Espagne et jusqu'à récemment dans le sud du Portugal où il semble désormais **éteint**). L'espèce occupe également une petite zone située dans l'extrême sud-est de la France où une population relictuelle se maintient encore sur 4 communes des **Pyrénées-Orientales** et de **l'Aude** (Fenouillèdes).

Dans toute son aire de répartition, ce papillon est **menacé** et en **régression**. Il a été évalué « **en danger critique d'extinction** » dans la liste rouge des papillons d'Occitanie.



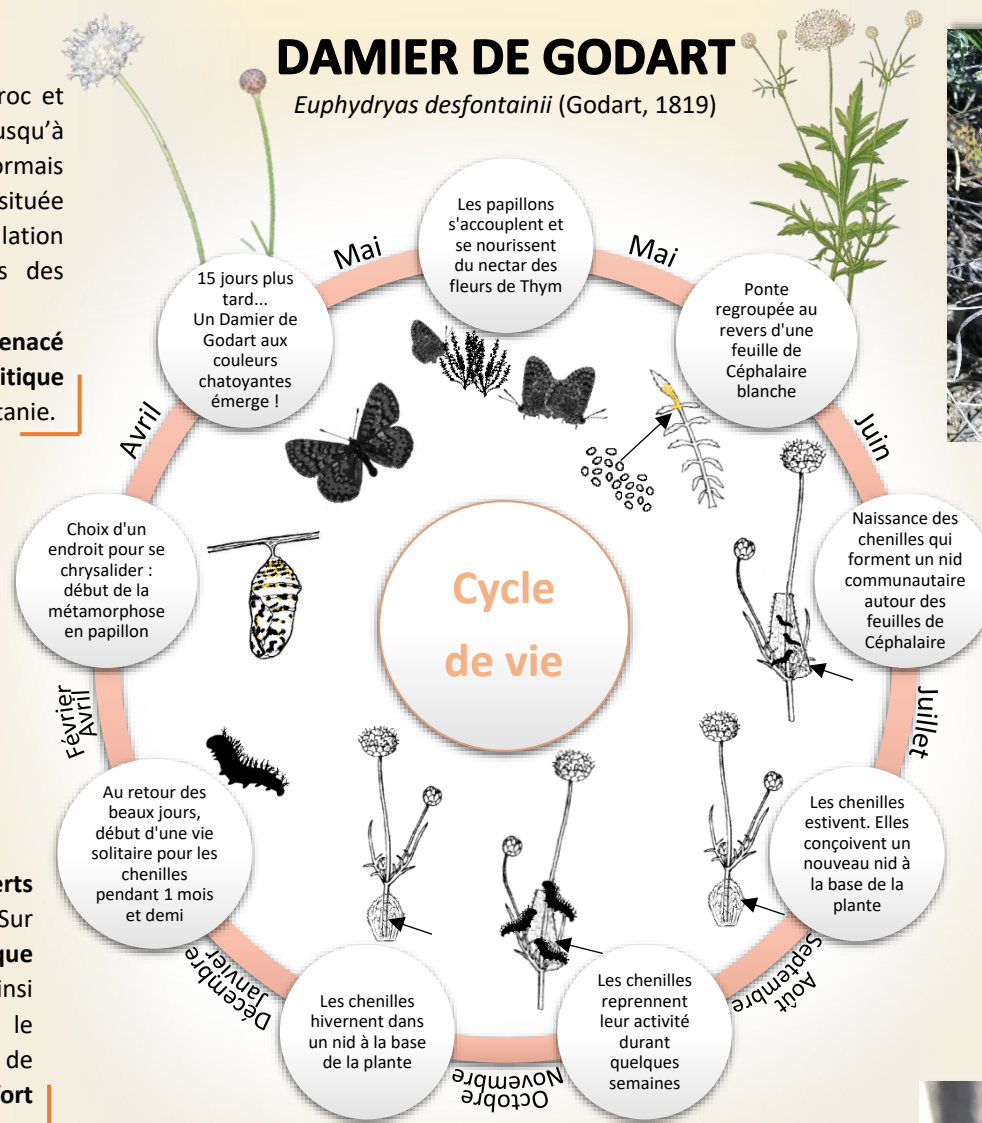
## Habitat

En France, l'espèce est localisée dans les **secteurs ouverts** où s'est maintenue une activité pastorale extensive. Sur les sites de présence poussent en abondance **l'unique plante-hôte** des chenilles, la **Céphalaire blanche**, ainsi que la principale **plante nourricière** des papillons, le **Thym**. L'habitat optimal étant généralement constitué de prairies sèches assez caillouteuses et présentant un **fort recouvrement** de Thym.



# DAMIER DE GODART

*Euphydryas desfontainii* (Godart, 1819)



## Le saviez-vous ?

Dès le début de l'été, les œufs pondus 2 à 3 semaines plus tôt éclosent et les jeunes chenilles de Damier de Godart qui en sortent s'activent alors pour tisser un **nid communautaire** en soie, directement sur la plante-hôte.

...

En consommant les feuilles de Céphalaire, elles assimilent les **toxines** produites par la plante pour se défendre, et deviennent à leur tour toxiques pour leurs prédateurs potentiels.

...

Les jeunes chenilles grégaires vivront ainsi en **communauté** jusqu'à ce que les fortes chaleurs les contraignent à **estiver**.



## Les principales menaces

La présence du Damier de Godart, à travers les exigences écologiques de ses plantes hôte et nourricière, est intimement liée à l'existence et au maintien des milieux ouverts.

Ainsi, l'une des principales menaces identifiées est la **déprise pastorale**, parfois très marquée dans les secteurs de présence historique de l'espèce. Sur quelques sites, elle s'est alors localement reportée sur les rares secteurs ouverts restants : talus et accotements des bords de route, jardins. Or, par **méconnaissance**, ces secteurs ne sont pas toujours gérés en adéquation avec le cycle de vie de l'espèce et celle-ci peut alors subir de lourdes pertes, pouvant impacter fortement son avenir sur la station concernée.

Le Damier de Godart est également **menacé** par certains **collectionneurs** peu scrupuleux qui persistent à vouloir épingler cette espèce pourtant **protégée**, et hélas devenue bien trop rare.

Le **changement climatique** en cours, qui tend à allonger et intensifier les périodes de sécheresse, fait partie des menaces contre lesquelles il est plus difficile de lutter localement. Pourtant, celui-ci apparaît fortement préjudiciable à la survie des chenilles de ce Damier, mais également à celle de tant d'autres espèces.



## Agir pour la conservation de l'espèce

- En préservant ou favorisant la réinstallation d'une activité pastorale extensive sur et à proximité des stations de l'espèce.
- En sensibilisant les communes, professionnels et particuliers directement concernés par la présence du papillon.
- En adaptant la gestion actuelle des milieux sur certains sites.
- En effectuant un travail de veille pendant les périodes de forte sensibilité (chenilles et papillons).



## Ne pas confondre

Le **Damier de Godart** (ci-dessus) et le **Damier de la Succise** *E. aurinia*, notamment sa sous-espèce *beckeri* (ci-dessous) nettement plus commune et qui fréquente les mêmes milieux. Certains auteurs considèrent d'ailleurs désormais cette dernière comme une espèce à part entière.



Plus d'infos sur le programme : [www.gor66.fr/damier-de-godart](http://www.gor66.fr/damier-de-godart)  
et sur le PNA Papillons de jour : <https://papillons.pnaopie.fr/#>

Réalisation : ©A.Gaunet/GOR, 2022.

Programme cofinancé par l'Union européenne et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

# Le Damier de Godart en France



Mieux le connaître, pour mieux le protéger !

© A. Meric/GOR



Cofinancé par  
l'Union européenne

